

ALERTE

34 fédérations et associations nationales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion membres de la Commission lutte contre la pauvreté de l'UNIOPSS et des collectifs inter-associatifs locaux présents dans 8 régions (Uriopss)

Paris, le 6 décembre 2023

Communiqué de presse

Rendre efficient le droit à la mobilité dans le cadre de la transition écologique

Alors que se déroule actuellement la COP 28, les associations de solidarité, membres du Collectif ALERTE, se mobilisent pour faire de la planification écologique un levier d'inclusion sociale. Le Collectif ALERTE publie son chapitre consacré à la mobilité (second numéro d'un rapport intitulé « Pour un contrat social de transition » qui se verra présenté à la présidente de l'Assemblée nationale le 20 décembre).

Plus d'un Français sur quatre rencontre des difficultés à se déplacer selon le baromètre des mobilités du quotidien, publié par Wimoov et la Fondation pour la nature et pour l'Homme en 2022.

Le droit à la mobilité, consacré par la Loi d'Orientation des Mobilités, est aujourd'hui empêché par les contraintes financières, par des freins psychologiques et culturels, ainsi que par l'absence d'alternatives à la voiture accessibles aux plus précaires. 13,3 millions de personnes souffrent aujourd'hui de précarité de mobilité dont plus de 4 millions ne disposant pas de moyens de transports.

Les associations de solidarité réunies au sein du Collectif, et les acteurs qui ont contribué à ce rapport demandent que :

- **Le droit à la mobilité pour tous soit un droit à une mobilité durable**

La dépendance à la voiture est vectrice de fractures sociales comme le montre les difficultés de mise en œuvre des « zones à faible émission » (ZFE). En effet, 13.3 millions de Français sont en situation de « précarité mobilité » à cause du coût du carburant ou faute de solutions de mobilité. Pourtant, l'absence de mobilité a des impacts majeurs sur la précarité, l'isolement, le sentiment de relégation, le temps consacré aux déplacements au détriment de la vie familiale.

- **Les ZFE ne soit pas des « zones à forte exclusion »**

Si nous reconnaissons les bienfaits des zones à faible émission (ZFE) en termes de santé publique et de transition écologique, nous sommes vigilants à ce qu'elles soient aussi un outil de justice sociale. Les ZFE peuvent être une bonne nouvelle si elles sont bien menées, c'est-à-dire construites avec les personnes précaires et qu'elles proposent des alternatives viables à la voiture individuelle thermique.

- **Qu'on lutte activement contre le non-recours aux tarifications sociales des transports en commun en facilitant leur accès**

Les plus précaires sont dépendants des conditions de l'offre au quotidien de transports collectifs. 60 % des ménages modestes sont motorisés contre 89 % des ménages aisés.

Pour autant, 37 % des populations éligibles n'ont pas recours aux tarifs sociaux selon l'observatoire de non-recours aux droits (Odenore). Les personnes en situation de précarité privilégient souvent le ticket à l'unité, plus coûteux, pour mieux maîtriser leur trésorerie ou à cause de complexités administratives. La gratuité des transports en commun testée dans plusieurs villes réduit le non-recours.

Lien vers :

- [Chapitre Mobilité du Rapport intitulé "Pour un contrat social de transition"](#)
- [Synthèse du Chapitre Mobilité](#)

Contacts presse :

Uniopss/ALERTE : Valérie Mercadal - 01 53 36 35 06 – vmercadal@uniopss.asso.fr

Uniopss/ALERTE : Charlotte Penot – 01 53 36 35 09 – cpenot@uniopss.asso.fr